C/2026/5795

4.11.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12349 — DBAG / ALLFUNDS GROUP)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/5795)

1. Le 22 octobre 2026, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Deutsche Börse AG («DBAG», Allemagne), société mère du groupe Deutsche Börse,

— Allfunds Group plc («Allfunds», Royaume-Uni), société mère d'Allfunds Bank, S.A.U.

DBAG acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble d'Allfunds Group.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— DBAG: fournisseur diversifié d'infrastructures de marché des capitaux dont les produits et services couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur des opérations sur les marchés financiers,

— Allfunds: gestionnaire d'une plate-forme de technologie de gestion de patrimoine à architecture ouverte destinée à la gestion de la distribution et à la négociation de fonds. L'entreprise propose une solution unique intégrée aux clients institutionnels qui prend en charge l'ensemble du cycle de vie des opérations.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12349 — DBAG / ALLFUNDS GROUP

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).